ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

veuves

Question écrite n° 98943

Texte de la question

Lors de son 81e congrès national qui vient de se tenir à Annecy, l'Union nationale des combattants a adopté une motion tendant à voir accorder aux veuves d'anciens combattants une priorité d'embauche dans les emplois publics. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre délégué aux anciens combattants quelle est la suite qu'il compte réserver à cette demande de la grande association du monde combattant.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants précise à l'honorable parlementaire que les veuves des militaires décédés par le fait du service (ou des suites d'infirmités contractées en service) en temps de paix ou en temps de guerre, bénéficient des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre relatives à l'accès à la fonction publique par la voie des examens des emplois réservés. Il n'est pas envisagé de modifier cette réglementation ou de l'étendre aux veuves d'anciens combattants qui ne sont pas décédés par le fait du service. Enfin, le ministre rappelle que le Gouvernement a remis au Parlement le rapport, prévu par la loi de finances pour 2004, sur les anciens combattants et les veuves d'anciens combattants âgés de plus de soixante ans, dont les ressources sont inférieures au salaire minimum de croissance. Comme l'avait annoncé le ministre lors des débats budgétaires au Parlement, le groupe de travail chargé d'étudier de façon approfondie ce sujet a été constitué dans la perspective du budget pour 2007. Il est composé de représentants des associations d'anciens combattants, de parlementaires des deux assemblées et de membres des administrations concernées.

Données clés

Auteur : M. Bruno Bourg-Broc
Circonscription : Marne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 98943
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 juillet 2006, page 6926
Réponse publiée le : 10 octobre 2006, page 10578